



PREFET DE L'AVEYRON

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE

**Ouverture d'une enquête publique relative au projet d'implantation
d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de SALMIECH au lieu dit Mazels**

Le public est informé qu'une enquête publique se déroulera à la mairie de SALMIECH du **14 juin 2016 à 9H00** au **13 juillet 2016 à 17H00**, sur la demande présentée par la société VSB ENERGIES NOUVELLES en vue d'être autorisée à exploiter une centrale photovoltaïque au sol de 738 kWc au lieu dit Mazels sur la commune de SALMIECH.

Les pièces du dossier comportant notamment une étude d'impact, l'avis du maire et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de SALMIECH afin que le public puisse en prendre connaissance sur place et consigner ses observations aux jours et heures d'ouverture habituels des mairies, sièges de l'enquête.

Monsieur Bernard DORVAL, commissaire enquêteur titulaire ou M. Jean-François GROS, commissaire enquêteur suppléant, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de SALMIECH :

- mardi 14 juin 2016 de 9 heures à 12 heures,
- mercredi 22 juin 2016 de 14 heures à 17 heures,
- vendredi 1^{er} juillet 2016 de 9 heures à 12 heures,
- jeudi 7 juillet 2016 de 14 heures à 17 heures,
- mercredi 13 juillet 2016 de 14 heures à 17 heures.

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de SALMIECH jusqu'au 13 juillet 2016, 17 heures.

Toute information sur le dossier peut être obtenue auprès de la société VSB ENERGIES NOUVELLES 27 Quai de la Fontaine 30900 - NIMES. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de l'Aveyron, bureau de la vie économique et des activités réglementées - BP 715 - 12007 RODEZ CEDEX.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de SALMIECH, à la préfecture de l'Aveyron (DCAME-SCAE3) ainsi que sur le site internet www.aveyron.gouv.fr pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le préfet de l'Aveyron statuera sur la demande par arrêté préfectoral, au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation ou un refus .

Pour le préfet et par délégation
La secrétaire générale


Dominique CONSILLE